

Bordeaux, le 13 mai 2022

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

Dans le cadre du projet de champ captant des landes du Médoc dont vous portez la maîtrise d'ouvrage, vous avez souhaité mettre en œuvre une procédure de concertation préalable, ce afin de permettre l'information et la participation du public. Dans ce contexte, vous avez saisi la CNDP afin de placer la concertation sous l'égide de garants neutres et indépendants. Nous avons été désignées et avons exercé notre mission pour une concertation préalable menée du 26 octobre 2021 au 21 décembre 2021 et dont nous avons établi le bilan le 21 janvier 2022.

La pluralité des outils de participation, la qualité du dossier de concertation, la mobilisation du public et la densité des observations et propositions formulées ; témoignent de son bon déroulement et de votre investissement en tant que maître d'ouvrage dans le respect des droits du public. Nous avons souligné ces différents points dans le bilan.

Pour donner suite à ce bilan, vous avez publié sur le site du projet votre décision, afin de préciser les mesures que vous mettez en œuvre pour tirer les enseignements de la concertation.

Il s'agit là d'un moment majeur dans une procédure de participation du public, que celui de la reddition des comptes, moment où le porteur de projet explicite en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final, conformément au droit de l'environnement repris dans la charte de participation du public (article 1 de ladite charte)

La CNDP est très attachée au déroulement de cette phase qui donne de la crédibilité à la procédure de participation du public, montrant comment sa parole a été prise en compte dans la décision. A cet effet, le bilan rédigé par les garantes comporte un certain nombre de demandes de précisions et de recommandations (reprises en annexe 1 du bilan sous forme de tableau),

A la lecture de votre décision sous la forme d'une délibération du conseil communautaire de Bordeaux Métropole, nous constatons que vous reprenez ces éléments et que l'article 2 de cette délibération précise « ... approuver les mesures proposées pour tenir compte des résultats de la concertation préalable, telles que détaillées ci-dessus, **et de prendre en compte l'ensemble des demandes de précisions et des recommandations établies par les garantes d'ici le dépôt du dossier d'enquête publique** ».

Si nous convenons qu'il est souhaitable en effet de poursuivre le processus de concertation d'ici l'enquête publique, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que des réponses sont attendues néanmoins dès maintenant, ce afin de satisfaire la phase de reddition des comptes de la concertation préalable menée, présentée ci-dessus dans le présent courrier.

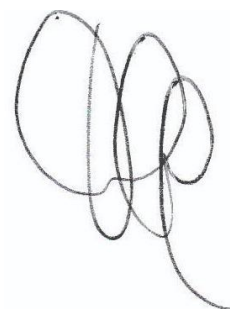
Dans le cadre du bilan du projet de champ captant des landes du Médoc, six demandes de précisions ainsi que six recommandations sont clairement identifiées, c'est pourquoi nous vous invitons à compléter vos réponses par le biais du tableau de l'annexe 1 de ce bilan, dûment renseigné par vos soins.

Nous avons conscience que si l'exercice est aisé pour les demandes de précisions, certaines recommandations requièrent des étapes ultérieures dans la vie du projet, qui peuvent tout à fait à minima être explicitées.

Afin de garantir la transparence de notre démarche, nous vous invitons à publier le présent courrier sur la plateforme du site du projet.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre respect.

Marianne AZARIO et Esméralda TONICELLO, garantes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Azario', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long tail, characteristic of a cursive signature.